

## Contexte

Nous exerçons nos activités de manière à protéger la santé et la sécurité de nos employés, fournisseurs et visiteurs. Nous cherchons sans cesse à améliorer nos pratiques de gestion et notre performance en fixant, en révisant et en mettant à jour nos objectifs de santé et sécurité au travail (sst) et en sollicitant la collaboration étroite de la direction, des employés ainsi que des syndicats, s'il y a lieu.

Nous mettons tout en œuvre pour que les conditions de travail, les équipements et les lieux de travail soient sécuritaires. Nous continuerons d'inciter les employés à participer à l'identification, à la prévention et à l'élimination des dangers et des risques de blessure et à faire preuve de responsabilité en cette matière.

## Nous nous engageons à :

- Intégrer les préoccupations de SST à tous les aspects de nos pratiques de gestion;
- Gérer les activités de façon à répondre aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux politiques de l'entreprise;
- Identifier et évaluer les risques de blessure et mettre en œuvre les mesures qui permettront d'éliminer ou de limiter ces risques;
- Établir, communiquer et faire respecter, avec la participation des employés, les règles et les méthodes de travail sécuritaires propres à un lieu de travail donné;
- Sensibiliser nos employés à la question de la santé et de la sécurité au travail, tout en les incitant à adopter des comportements sécuritaires et à faire preuve de leadership et de responsabilité grâce à leur participation au processus d'amélioration continue;
- Mesurer la performance en matière de santé et sécurité selon les normes établies et communiquer les résultats à nos employés;
- Procéder à des vérifications SST indépendantes en vue de confirmer que nos pratiques de gestion respectent les objectifs de la présente politique, les lois et règlements en vigueur ainsi que les principes d'une saine gestion, et informer le conseil d'administration de la situation de nos activités en ce qui a trait à la SST.

Nos employés partagent et assument la responsabilité de la mise en œuvre fructueuse de cette politique. Nos dirigeants locaux sont habilités à suspendre, lorsque nécessaire, les activités, afin de prévenir les cas où la santé et la sécurité des employés seraient compromises. Tous les employés ont également le droit de refuser toute tâche qu'ils estiment réellement dangereuse et d'intervenir afin d'empêcher les autres d'accomplir toute tâche qui pourrait compromettre leur sécurité ou celle d'autrui. Il n'y aura pas de discrimination ou de représailles advenant l'exercice de droits prévus dans la présente politique.